

# Recyclage du textile : le gouvernement vole au secours de la filière, menacée par l'Asie



La ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher. (Crédits : LTD/Sébastien Leban)

Marius Bocquet

**L**e ministère de la Transition écologique a annoncé ce vendredi des aides, de 49 millions d'euros pour 2025 et 57 millions d'euros pour 2026, destinées à la filière de la collecte ainsi que du recyclage des textiles et chaussures.

Le gouvernement vole au secours de la collecte et du recyclage des textiles et chaussures. Face à une « *situation de difficulté* », le ministère de la Transition écologique a annoncé ce vendredi 18 juillet des aides à la filière de 49 millions d'euros pour 2025 et 57 millions pour 2026.

« *L'objectif consiste à consolider l'économie de la collecte, du tri, du réemploi et du recyclage sur le territoire national, tout en renforçant notre capacité de gestion des textiles usagés* », a précisé la ministre Agnès Pannier-Runacher dans un courrier adressé aux acteurs de la filière daté de jeudi, transmis ce vendredi à l'AFP. « *Il nous faut structurer et massifier les plus de matière* » textile et « *sécuriser les investissements dans les outils*

*industriels* », reconnaît la ministre, Agnès Pannier-Runacher, dans sa lettre.

Cette annonce fait suite à des protestations des entreprises du secteur, qui se disent menacées d'asphyxie. À Arras (Pas-de-Calais), l'organisme de tri Le Relais a déversé mardi 12 tonnes de vêtements devant un magasin Kiabi. Des actions similaires ont été menées devant d'autres enseignes.

**« Brusque chute des cours à l'export des textiles usagés triés »**

Et pour cause, depuis l'été dernier, la France, bonne élève au niveau européen et mondial en matière de valorisation des déchets textiles, voit sa filière menacée par l'Asie, avec pour première conséquence visible la fermeture de nombreuses bornes de collecte de vêtements et de chaussures. « *La situation s'est aggravée ces dernières semaines* », a reconnu le ministère lors d'un point presse ce vendredi.



L'éco-organisme Refashion - chargé par le gouvernement d'accompagner l'industrie de la mode vers une économie plus circulaire - soulignait mardi dans un communiqué « **la brusque chute des cours à l'export des textiles usagés triés, en Afrique majoritairement** », les clients africains se tournant de plus en plus vers des vêtements venant d'Asie.

Chaque année, environ 270 000 tonnes de déchets textiles sont collectées en France et « **60 % des produits triés** » sont revendus en fripe - dont 90 % à l'étranger, selon le rapport 2023 de Refashion.

Pour rappel, la ministre avait annoncé « **le 18 mai [...] des mesures structurelles qui sont la révision du cahier des charges de la responsabilité élargie producteur en matière de textile** », a souligné le ministère de la Transition écologique ce vendredi. « **Et le temps de la mise en œuvre de ce cahier des charges, il y avait un soutien exceptionnel aux acteurs de la filière pour leur permettre de tenir jusqu'à la mise en place d'une filière plus résiliente** », dont l'enveloppe a donc été dévoilée ce vendredi.

### Une contribution de 156 à 228 euros la tonne

Comment cela fonctionne ? Selon le principe « **pollueur payeur** », qui rend les fabricants et distributeurs responsables de la fin de

vie de leurs produits, une contribution est prélevée sur chaque article vendu pour financer la collecte et à la valorisation. Refashion, l'organisme qui collecte ces contributions, reverse ensuite aux acteurs de la filière du tri des vêtements une contribution qui s'élève jusqu'ici à 156 euros la tonne.

Le Relais, principal acteur de la collecte et du tri textile en France, demandait une revalorisation de cette contribution à 304 euros par tonne de vêtement triés. Les aides annoncées ce vendredi par le gouvernement porteront ce montant à 223 euros par tonne en 2025 et 228 euros pour 2026.

Ce soutien exceptionnel prendra la forme de trois versements, a détaillé le ministère : un premier « **dès la première semaine après la signature de l'arrêté** », qui devrait avoir lieu en août, au titre des deux premiers trimestres 2025, puis deux autres, en octobre, puis en janvier 2026. Pour l'année prochaine, le dispositif est similaire avec quatre versements : en avril, juillet et octobre 2026, puis janvier 2027.

(Avec AFP) ■

